

## La Chaussée Sur Marne

### Compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE se sont réunis à 18H à la salle Communale à LA CHAUSSEE SUR MARNE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean-François DUGOIS, Thomas DELACOURT, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Stéphanie PERROUD, Patricia SALERNO, Amélie TENDART, Frédéric AGNUS, Mickaël GIBONI.

Absent : Luc Pierrot

Absent excusé : Bruno SALERNO (procuration à Patricia Salerno)

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2021, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'une ou un secrétaire de séance. Cécile PERRAUD accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- A L'unanimité, d'adopter le compte de gestion communal 2020 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	427 760,40 €	484 494,11 €
Investissement	252 504,86 €	204 300,13 €

- A L'unanimité, d'adopter le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	427 760,40 €	484 494,11 €
Investissement	252 504,86 €	204 300,13 €

- Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 772,19€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 204 128,06€

A l'unanimité d'accepter l'affectation du résultat 2020

- A l'unanimité de maintenir le taux d'imposition inchangé.
  
- A l'unanimité de voter les subventions allouées telles que :
  - Les amis de nos Eglises : 100 €
  - L'amicale de sapeurs-pompiers : 650 €
  - Les anciens combattants : 50 €
  - L'APE : 900 €
  - Familles rurales : 2400 €
  - Lire et faire lire: 20 €
  - Le souvenir français : 30 €
  - Divers : 1850 €

- A L'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	594 840 €	634 800 €
Investissement	220 582,99 €	223 937,00 €

- A L'unanimité, de donner délégation au maire pour créer une régie et de nommer Bruno Salerno régisseur et Yannick Fery suppléant
  
- A L'unanimité, d'adhérer sous condition au groupement de commandes et d'autoriser le coordonnateur à passer les contrats correspondants.
  
- A L'unanimité, d'autoriser le maire à recruter un assistant maître d'œuvre pour la restauration de l'Eglise de Coulmier.
  
- Questions diverses  
Mise en place en mairie d'une boîte à idées à disposition des habitants de la commune.

M. le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance.

Mr Le Maire, André CASTAGNA